

Syndicat Mixte de l'Abattoir Public de la Haute-Savoie

RECUEIL DES ACTES DE L'EXECUTIF

Arrêté n° SMAP74-AR-2026-001

Syndicat Mixte de l'Abattoir Public de Haute-Savoie

Avis de Publication

Monsieur le Président du Comité Syndical de Syndicat Mixte de l'Abattoir Public de Haute-Savoie certifie que :

- le Recueil des Actes de l'Exécutif n° RAE-SMAP74-2026-04 (arrêté n° SMAP74-AR-2026-001 du 11 août 2026) a été publié ce jour sur le site internet du Conseil départemental : www.hautesavoie.fr

Il est également à disposition du public pour consultation aux Archives départementales de la Haute-Savoie sises 37 bis, avenue de la Plaine – 74000 ANNECY - Tél. : 04-50-66-84-20 sans limitation de durée.

- **l'arrêté publié dans ce recueil a été transmis en Préfecture le 12 août 2026 et est exécutoire à compter du 14 août 2026**, date de publication sur internet.

L'arrêté publié dans ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la date de la publication sous forme électronique.

Liste des actes publiés au cours des deux derniers mois :

- 14-08-2026 : RAE-SMAP74-2026-04 – Recueil des Actes de l'Exécutif
- 10-07-2026 : RCS-SMAP74-2026-03 – Registre des délibérations du Comité Syndical du 23 juin 2026
- 26-06-2026 : PVCS-SMAP74-2026-02 – Procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 16 janvier 2026

*Avis affiché ce jour sur le panneau d'affichage de la Mairie de
Saint-Pierre-en-Faucigny – 1 place de la Mairie
74807 Saint-Pierre-en-Faucigny et sur le site internet du Conseil départemental
(www.hautesavoie.fr)*

Fait à Annecy, le 14 août 2026

Pour le Président du Syndicat Mixte de l'Abattoir
Public de Haute-Savoie,
Pour le Responsable du Secrétariat des Séances
du Syndicat Mixte de l'Abattoir de Haute-Savoie,

Syndicat Mixte de l'Abattoir Public de la Haute-Savoie

SOMMAIRE

N° Arrêté	Objet	Page
SMAP74-AR-2026-001	Délégation de signature à Mme Sophie LANGANNE, Directrice Adjointe de l'Assemblée du Conseil départemental de la Haute-Savoie, en qualité de Responsable du Secrétariat des Séances du Syndicat Mixte de l'Abattoir Public de Haute-Savoie	1

SYNDICAT MIXTE DE L'ABATTOIR PUBLIC DE HAUTE-SAVOIE

ARRETE n° SMAP74-AR-2026-001

**portant délégation de signature à Mme Sophie LANGANNÉ, Directrice Adjointe de
l'Assemblée du Conseil départemental de la Haute-Savoie, en qualité de
Responsable du Secrétariat des Séances du Syndicat Mixte de l'Abattoir Public de
Haute-Savoie**

LE PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE DE L'ABATTOIR PUBLIC DE HAUTE-SAVOIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.3221-1 et L.3221-3 ;

Vu la délibération du Conseil départemental n° CD-2024-079 du 22 juillet 2024, approuvant le principe de création d'un syndicat mixte pour la construction et l'exploitation d'un abattoir public départemental ainsi que des statuts du Syndicat Mixte de l'Abattoir Public de Haute-Savoie ;

Vu l'arrêté de Mme la Préfète de la Haute-Savoie n° PREF DRCL BCLB-2025-0040 du 10 juillet 2025 portant création du Syndicat Mixte de l'Abattoir Public de Haute-Savoie ;

Vu la délibération n° CP-2025-0502 de la Commission Permanente du Conseil départemental de la Haute-Savoie en date du 21 juillet 2025 autorisant la mise à dispositions d'agents départementaux auprès du Syndicat Mixte de l'Abattoir Public de Haute-Savoie ;

Vu la délibération n° SMAP74-2025-007 du Comité Syndical du Syndicat Mixte de l'Abattoir Public de Haute-Savoie du 21 juillet 2025 approuvant la convention de mise à disposition de personnel entre le Département de la Haute-Savoie et le Syndicat Mixte de l'Abattoir Public de Haute-Savoie ;

Vu les délibérations du Comité Syndical de l'Abattoir Public de Haute-Savoie du 23 juin 2026, n° SMAP74-2026-002, SMAP74-2026-004, SMAP74-2026-005 relatives à l'élection de M. Michel GREBOT, en qualité de Président du Syndicat Mixte de l'Abattoir Public de Haute-Savoie, à l'élection des Vice-Présidents et à l'élection des autres membres du Bureau.

ARRETE

ARTICLE 1 - Délégation de signature à Mme Sophie LANGANNÉ

Délégation de signature est donnée à Mme Sophie LANGANNÉ, Directrice Adjointe de l'Assemblée du Conseil départemental de la Haute-Savoie, en qualité de Responsable du Secrétariat des Séances du Syndicat Mixte de l'Abattoir Public de Haute-Savoie, à l'effet de télétransmettre les actes décisionnels soumis au contrôle de légalité, de certifier le caractère exécutoire des actes de l'institution et de signer, à cet effet, les mentions figurant sur les délibérations, les registres, les procès-verbaux de séances, du Comité Syndical ainsi que les avis de publication, les arrêtés et recueils des actes de l'Exécutif, sous la responsabilité et la surveillance de M. le Président du Syndicat Mixte de l'Abattoir Public de Haute-Savoie.

Les actes devront être signés :

"Pour le Président du Syndicat Mixte de l'Abattoir Public de Haute-Savoie, La Responsable du Secrétariat des Séances du Syndicat Mixte de l'Abattoir Public de Haute-Savoie, [Signature] Mme Sophie LANGANNÉ".

ARTICLE 2 : Ordre de suppléance

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie LANGANNÉ, Directrice Adjointe de l'Assemblée, la présente délégation de signature est exercée par :

Mme Géraldine GIRAUD en sa qualité de Responsable du Secrétariat des Séances de l'Assemblée pour l'ensemble des délégations visées à l'article 1.

Les actes devront être signés :

"Pour le Président du Syndicat Mixte de l'Abattoir Public de Haute-Savoie, pour la Responsable du Secrétariat des Séances du Syndicat Mixte de l'Abattoir Public de Haute-Savoie, [Signature] Mme Géraldine GIRAUD".

ARTICLE 3 – L'arrêté n° SMAP74-AR-2025-001 du 1^{er} septembre 2025 est abrogé

ARTICLE 4 - Le présent arrêté prend effet à compter du 17 août 2026.

ARTICLE 5 - M. le Président du Syndicat Mixte de l'Abattoir Public de Haute-Savoie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes de l'Exécutif du Syndicat Mixte de l'Abattoir Public de Haute-Savoie.

A Saint-Pierre-en-Faucigny, le 11 août 2026,



Michel GREBOT
Président du Syndicat Mixte de l'Abattoir
Public de Haute-Savoie

Publication du Syndicat Mixte de l'Abattoir Public de Haute-Savoie

Directeur de la Publication : M. Michel GREBOT, Président du Syndicat Mixte
Rédaction : Services du Département mis à disposition du Syndicat Mixte

Publié sur le site internet du Département de la Haute-Savoie le 14 août 2026

Impression : Département de la Haute-Savoie

Contact : Syndicat Mixte de l'Abattoir Public de Haute-Savoie
Mairie de Saint-Pierre-en-Faucigny – 1 place de la Mairie
74807 Saint-Pierre-en-Faucigny